

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 19 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne SOLER, 1^{ère} Adjointe,

Effectif en exercice	19
Présents	14
Votants	18

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, André REVOL, Robert AIMONETTI

Date de convocation :
06/02/2024

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Annie LLOPIS donne pouvoir à Alain THORIN

Guillaume ROLLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Gérald BONNARD donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

Ne prenant pas part au vote, ayant quitté la séance selon la règle :

Monsieur Olivier TISSERAND

Secrétaire de séance :

Monsieur Jessy VAUCHEL

20240319 – 02 BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Madame Fabienne SOLER rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

La commission Finances dans sa séance de travail du 29 Février 2024 a étudié et commenté la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2023.

Le bilan 2023 s'établit comme suit :**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 082 641,33	G	1 219 896,85
	Section d'investissement	B	701 499,02	H	422 892,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	135 480,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 069 204,59 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 784 140,35	= G+H+I+J	2 847 474,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	21 300,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	21 300,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 082 641,33	= G+I+K	1 355 376,94
	Section d'investissement	= B+D+F	722 799,02	= H+J+L	1 492 097,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 805 440,35	= G+H+I+J+K+L	2 847 474,15

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un résultat cumulé de **1 063 333.80 €**
- Pour le fonctionnement :
 - Un excédent du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour un montant total de 137 255.52€ (Recettes 1 219 896.85€ – Dépenses 1 082 641.33€)
 - Un excédent cumulé de fonctionnement de **272 735.61 €** avec report excédentaire 2022 de 135 480.09€
- Pour l'investissement :
 - Un déficit du résultat de clôture de la section d'investissement pour un montant total de 278 606.40€ (Recettes 422 892.62€ – Dépenses 701 499.02€)
 - Un excédent cumulé d'investissement de **790 598.19 €** avec report excédentaire 2022 de 1 069 204.59€
- Des **Restes à Réaliser (RAR)** en dépenses d'investissement pour un montant de **21300€** correspondant à des dépenses engagées en 2023 et dont les factures sont à régler en 2024. Cela concerne les comptes :

RESTE A REALISER au 31/12/2023

COMPTE	ENTREPRISE	OBJET	SOMMES A PAYER	MONTANT
2111	OSER	FA 1204 RECUE LE 11 12 2023	1 000,00 €	6 000,00 €
	ALPES CONTRÔLES	Vieux Puyssieux	2 500,00 €	
2188	ETS	FACILITE	1 127,00 €	1 200,00 €
2189	STUDIO	FACILITE	1 800,00 €	2 000,00 €
3131	COMTE	FACILITE RECUE LE 29 12 2023	950,00 €	2 500,00 €
	COMTE	FA3684 RECUE LE 29 12 2023	1 569,16 €	
2198	ETS	STALL ARRENTUEMENT	1 000,00 €	1 200,00 €
2111	FAGLIARDI	ACQUISITION RANDY	717,69 €	3 000,00 €
	FAGLIARDI	SEILLACRE	800,00 €	
	ABACQUE	ECHANGE DE TERRAINS COMMUNS	1 164,00 €	
2051	POULIN	FACILITE RECUE	559,46 €	600,00 €
TOTAL RESTE A REALISER				21 300,00 €

Selon la règle, le Maire quitte la séance et charge Madame SOLER, 1ère Adjointe aux Finances, de commenter et de soumettre au vote le Compte Administratif 2023, en précisant que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2023 du trésorier municipal précédemment approuvé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 du budget communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité : 3 Abstentions (A. ARNOLD, R. VERBO, A. REVOL), 16 Pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget communal,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Jessy VAUCHEL

Le Maire,
Olivier TISSERAND